

R.C.S.

Saguenay, le 22-10-02



Regroupement des
Citoyens De Saguenay

MÉMOIRE

OBJET : Dépôt d'un mémoire sur la réforme des institutions démocratiques par le Regroupement Des Citoyens De Saguenay.

Monsieur le président, bonjour.

Nous sommes le regroupement des citoyens de Saguenay, formé le 4 janvier 1998, le regroupement à pour but de sensibiliser les citoyens aux affaires municipales par divers moyens, prendre position dans les dossiers soumis par nos élus, informer, servir et veiller aux intérêts des citoyens de Ville de Saguenay.

De plus, nous promouvons par d'autres moyens, de réduire le gaspillage, de réduire la dette, de bien administrer nos taxes, favoriser l'équité pour tous les citoyens et de faire respecter la démocratie.

Nous considérons votre exercice des plus intéressante et constructive pour le citoyen, nous espérons quelle pourra être profitable à l'ensemble des citoyens du Québec, afin de permettre de faire évoluer le débat politique dans une province démocratique et respectueuse. Il nous fait plaisir de déposer un mémoire.

1. A. Voulons-nous élire le chef du gouvernement au suffrage universel direct?

RÉPONSE : Oui, le premier ministre doit être élu au suffrage universel. La démocratie directe, c'est le contrôle du pouvoir par le peuple. Rendre le premier ministre directement responsable envers l'ensemble de l'électorat : par le fait même, nous nous donnerons la liberté de penser une assemblée capable de contrôler son administration, conforme à ce qu'aura déterminé la volonté des électeurs. Les maires des municipalités sont élus par suffrage universel direct. Les référendums sont décidés par démocratie directe.

B. Voulons-nous que le chef du gouvernement puisse choisir ses ministres en dehors de l'Assemblée nationale?

RÉPONSE : OUI, Il pourrait choisir ses ministres en dehors ou au sein de la députation. Les députés seraient élus dans un système proportionnel, à date fixe, tous les quatre ans. Le gouvernement ainsi que le Parlement jouiraient chacun de leur légitimité démocratique et agiraient, l'un en face de l'autre, comme des contrepoids indispensables.

C. Voulons-nous des élections à date fixe?

RÉPONSE : OUI, Actuellement la date des élections tant fédérales que provinciales est décidée par le premier ministre, qui utilise ce privilège souvent à son avantage. À ce sujet, je crois que le premier ministre jouit de tellement de privilèges qu'il pourrait perdre celui-là sans rouspéter. Comme il est le seul à savoir la date des élections, et pour gagner des votes, il peut déclencher des élections avant la fin du mandat déterminé par la constitution, en donnant des subventions, en présentant un mini-budget, annonçant des baisses d'impôts, tout cela quelques semaines avant le déclenchement des élections. Je crois qu'il n'est pas bon pour la démocratie que de telles stratégies électorales soient utilisées, parce qu'elle ressemble étrangement à de vieilles stratégies militaires qui consistaient à voler des munitions à l'ennemi et à l'attaquer avant qu'il n'ait le temps d'organiser sa défense ou son attaque. Ces stratégies tant militaire qu'électorales me dévoilent, il me semble, l'utilisation d'une force importune. Voilà pourquoi nous serions en faveur d'élections à dates fixes.

D. Voulons-nous que les mandats du chef du gouvernement soient limités à deux?

RÉPONSE : NON, S'il y a une réforme démocratique catalyseur de toutes les autres, c'est de toute évidence celle qui fait que le pouvoir est contrôlé par le peuple. Rendons le premier ministre directement responsable à l'ensemble de l'électorat et, par le fait même, nous nous donnerons la liberté de penser une assemblée capable de contrôler son administration, une assemblée rigoureusement conforme à ce qu'aura déterminé la volonté des électeurs. C'est-à-dire en élisant le premier ministre au suffrage universel direct. C'est là que surgirait la liberté maximale d'assurer à l'Assemblée sa pleine représentativité et sans restriction. En effet, avec une Assemblée qui ne peut pas être dissoute par le gouvernement et un gouvernement qui ne peut pas être renversé par l'Assemblée (comme, encore une fois, nous le pratiquons depuis toujours au plan municipal), il

devient tout à fait loisible de penser à une formule complète de représentation proportionnelle.

2. Voulons-nous des députés élus indépendamment du chef du gouvernement (le premier ministre), donc des députés libérés de la discipline de parti?

RÉPONSE : OUI, Le mode de scrutin actuel est foncièrement antidémocratique parce qu'il donne le contrôle du système politique aux partis politiques plutôt qu'aux citoyens. Cela se traduit par une crise profonde des citoyens dans leurs institutions. Aujourd'hui, 77% des Québécois disent avoir «peu ou pas du tout confiance» en leurs élus. Comme tout le monde sait, les chefs imposent la discipline de parti à leurs députés. Mais ce qui est bien plus grave, c'est que le mode de scrutin impose la discipline des partis à toute la société. Un mode de scrutin, c'est une technique pour attribuer aux partis les sièges du Parlement conformément au vote populaire obtenu par ces partis: c'est la transposition de la volonté populaire en nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Le système actuel fausse cette opération. Il déforme la volonté des citoyens, parfois même renverse carrément la décision populaire et produit l'in vraisemblable résultat de créer plus d'électeurs «perdants» que de «gagnants». Le système fait plus de «perdants» que de «gagnants». Quand un parti est élu avec 42% du vote, c'est que 58% des électeurs ont voté contre. Quand la majorité des députés sont élus avec moins de 50% du vote, c'est que la majorité des électeurs ont «perdu» leurs élections. Des centaines de milliers d'électeurs vivent dans des comtés où, de toute leur vie, ils ne gagneront jamais leurs élections... à moins de déménager! Il faut changer le mode de scrutin parce que l'Assemblée nationale représente très mal les femmes, les jeunes, les travailleurs, les écologistes, les communautés culturelles.

Discipline populaire au lieu de discipline de parti

Un résultat de 50,6% contre 49,4%... ça vous dit quelque chose? Le référendum, lui, c'est une proportionnelle: tous les votes comptent; tous les votes comptent également; la volonté populaire est respectée. Or, saviez-vous que le OUI, en 1995, avait gagné dans 80 comtés, et le NON dans 45? Et si on avait proclamé le soir du référendum la grande victoire du OUI, on aurait été au bas mot gêné. Mieux encore, on aurait crié au détournement de démocratie. Mais voilà justement la fraude qu'on nous passe à toutes les élections générales: le scrutin anglais ne base pas la victoire sur le vote populaire mais sur le nombre de sièges gagnés. La discipline de parti, qui est au coeur du régime parlementaire, ne joue aucun rôle dans la politique américaine, les principales préoccupations des législateurs américains étant les intérêts de leur État et de leur circonscription.

La démocratie exige que les partis soient au service des citoyens et non pas les citoyens pris en otage par les partis. Renversons la vapeur: imposons la discipline populaire aux partis politiques. La première façon de le faire, c'est de changer le mode de scrutin.

3. Voulons-nous qu'à la suite d'une élection, le nombre de sièges attribués aux partis corresponde plus proportionnellement au vote qu'ils ont effectivement reçus de l'ensemble des électeurs?

RÉPONSE : OUI, Le scrutin proportionnel, même s'il n'est qu'un mécanisme électoral, constitue donc une forme concrète d'achèvement de nos idéaux démocratiques. Non seulement transforme-t-il les assemblées d'élus en miroirs fidèles des forces en cours dans la société, mais, en faisant en sorte que chaque vote soit gagnant, il comporte un puissant élément mobilisateur d'intérêt pour la chose politique. La représentation proportionnelle pourrait devenir le passage obligé vers toute réforme démocratique destinée à donner aux citoyens une partie des pouvoirs qui leur échappent. Avec ce mode de scrutin, le nombre de citoyens et citoyennes qui exercent leur droit de vote augmentent puisque leurs vote compte vraiment. La représentation proportionnelle est basée sur un principe selon lequel le nombre de sièges obtenus par une formation politique ayant présenté des candidats à une élection devrait être proportionnel au pourcentage des voix recueillies par cette formation politique. Par exemple, un parti qui reçoit 15 pourcent des voix devrait détenir 15 pourcent des sièges. L'exercice de la démocratie ne consiste pas simplement à éliminer des adversaires politiques pour obtenir le pouvoir absolu mais consiste plutôt à amener les parties adverses à s'accepter et à partager le pouvoir. En ce sens, les gouvernements de coalition sont l'expression naturelle et constructive d'un régime démocratique. la démocratie, par sa nature même est relativement inefficace. Les dictatures par contre, peuvent être extrêmement efficaces puisqu'elles ne sont pas obligées de consulter le public et de faire consensus avant de décider. Avec la proportionnelle, les gouvernements sont obligés de consulter davantage et de faire des compromis. La proportionnelle n'augmente pas l'efficacité des gouvernements mais elle augmente la portée de leurs actions.

4. Voulons-nous instaurer le droit d'initiative populaire?

RÉPONSE : OUI, il est important de retrouver les citoyens au sommet du système politique, il est important aussi de les trouver à sa base. Une loi d'initiative populaire est une loi qui permet aux citoyens de décider eux-mêmes qu'une question est d'intérêt suffisamment grand pour être soumise au peuple, que le gouvernement et le Parlement y souscrivent ou pas. Les libertés de pensée et d'opinion doivent être accompagnées de la liberté d'expression mais plus encore de participation et de propositions des citoyens. Le but qu'on doit se fixer, est de faire progresser la société en libérant les capacités et initiatives populaires ce qui suppose de favoriser la participation active des citoyens à la vie de leur pays, de leur province et de leur région. Il s'agit de rendre la citoyenneté plus effective par une démocratie à la fois directe et élective.

Pour cela il faut démocratiser nos institutions et donc permettre aux citoyens, par la voie du référendum d'initiative populaire, de faire des propositions que ce soit au niveau Du pays, de la province et de la région. Le référendum d'initiative populaire doit avoir des garde-fous.

Ainsi tout citoyen ou groupe de citoyens peuvent proposer une question ou le texte d'une proposition de loi. Le citoyen peut demander un référendum sur une loi votée par le Parlement ou par un conseil municipal. Tout citoyen, inscrit sur les listes électorales, a le droit de tenter d'utiliser la procédure référendaire au niveau national, régional et municipal.

5. Voulons-nous que les régions participent aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale?

RÉPONSE : OUI, "La décentralisation vers les régions est un vaste projet collectif qui renouvelle la façon de vivre en société et de s'administrer."

"La décentralisation est une conception démocratique de l'organisation sociale et politique fondée sur un nouveau partage des pouvoirs et des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement. Elle s'exprime aussi bien par une façon différente de vivre ensemble et de fonctionner dans la société, que par un réaménagement des pouvoirs".

"La décentralisation c'est d'abord une action de confiance envers les individus et un appel à leur créativité".

"En définitive, la décentralisation doit conduire à déplacer l'axe de mise en place des services et des activités qui affectent le cadre de vie immédiat des citoyens. Il ne s'agit plus d'opérer à partir du gouvernement central et de la perception que l'appareil gouvernemental se fait des besoins des citoyens et des collectivités locales, mais bien de fonctionner de la base elle-même, des

citoyens et des instances locales. Pour y parvenir, il faut donner à ces instances et aux citoyens, un cadre et des moyens d'agir de façon efficace, autonome et responsable".

"Chose certaine, il existe une préoccupation de plus en plus grande parmi les citoyens de s'impliquer dans leur communauté immédiate et de dire leur mot dans la gestion locale et l'organisation de leur cadre de vie. Compte tenu que plusieurs services et activités présentement exercés par le gouvernement pourraient être gérés plus adéquatement et avec plus de profit par les citoyens ou par les organismes plus près d'eux, compte tenu également que les citoyens sont plus en mesure de répondre judicieusement et de façon plus humaine à leurs besoins s'ils travaillent eux-mêmes à se donner des services appropriés et s'ils exercent un contrôle sur les organismes qui leur offrent des services et des équipements, la décentralisation peut être présentée comme une voie possible de réconcilier le citoyen avec lui-même, avec sa communauté immédiate et ses institutions".

6. Voulons-nous que les femmes obtiennent une meilleure place dans le système politique?

RÉPONSE : OUI, avec la réforme du mode de scrutin actuel en mode de scrutin proportionnel, il est possible que les femmes obtiennent une meilleure place. Elle permettra d'assurer une présence parlementaire pour l'ensemble des sensibilités politiques présentes dans la société québécoise. Même si la représentation proportionnelle ne garantit pas la parité hommes-femmes, tous les pays qui ont plus de 30% de représentation féminine, sont des pays qui utilisent une forme ou autre de proportionnelle. D'autres mesures doivent être introduites pour atteindre la parité. On pourrait utiliser la loi sur le financement des partis politiques pour sanctionner financièrement les partis qui ne présenteraient pas un nombre égal de candidature féminine et masculine.

7. Voulons-nous associer les premières nations au fonctionnement de la démocratie au Québec?

RÉPONSE : OUI, Les autochtones revendiquent notamment le droit à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et à un statut unique de peuple et de nation distincts «tels que reconnus en droit international et interne». En outre, le document souligne que «conformément à leurs statuts et droits, les peuples autochtones ont le droit à l'immunité fiscale».

Les québécois revendiquent dans la charte canadienne aussi un statut politique particulier au sein de l'espace canadien. Les éléments qui suivent pourraient déterminer la proposition de statut particulier, Le retour à la dynamique de la Révolution tranquille par un programme de priorités du développement du Québec à l'aube de l'an 2000, dans les secteurs clés - économie, emploi et main-d'oeuvre, éducation, technologie, santé et sécurité sociale pouvant comporter notamment le fameux revenu minimum garanti, langue, culture et immigration, famille renouvelée, politique de Montréal et du développement régional.

Nous voulons le statut politique particulier qui convient le mieux aux intérêts supérieurs du Québec en tenant compte de la réalité canadienne; donc, les premières nations devront-êtré reconnu statu politique particulier dans une réalité Québécoise et intégrer au fonctionnement de la démocratie Québécoise.

8. Voulons-nous établir l'âge de voter à 16 ans?

RÉPONSE : NON, La maturité n'est pas un problème. Pour la plupart des jeunes, c'est la connaissance en politique qu'il faudrait travailler un peu. Même à l'âge adulte, beaucoup ne savent même pas pour qui ils votent, votant souvent pour le parti élu par leurs amis, qui n'en savent peut-être pas plus qu'eux. Bien sûr, plusieurs adolescents en connaissent assez pour aller voter aux prochaines élections, mais combien? À moins que l'on donne des cours en politique au secondaire, je ne crois pas qu'à 16 ans on devrait avoir ce droit. La politique est un domaine très complexe et il faut savoir de quoi on parle avant d'aller élire tel ou tel parti. Prenez le référendum de 1995 comme exemple: tous savaient qu'il s'agissait de l'indépendance du Québec, mais combien auraient pu m'expliquer en profondeur ce qu'impliquait la souveraineté association ?

Ensuite, ce groupe d'âge est-il concerné par la politique ? Bien sûr. C'est notre gouvernement à tous, autant au retraité qu'au jeune écolier. Logiquement, tous devraient être en mesure de voter. Pourtant, ceux qui choisissent n'importe qui, aussi concernés soient-ils, auraient-ils le droit de venir fausser le choix de la population par leur vote ? Non, évidemment. Malheureusement, on ne peut faire passer un test à tous ceux qui viennent au bureau de scrutin pour savoir qui connaît et qui ne connaît pas la politique. Étant donné les circonstances, je crois que 18 ans (l'âge de la majorité) devrait rester l'âge minimum requis. Le nombre de gens qui ne possèdent pas assez la politique est déjà très élevé, n'accroissons pas ce nombre.

Finalement, pour être en mesure de participer à des élections, il faut savoir ce qui se passe autour de nous. Ainsi on peut élire celui qui répond le mieux aux

besoins de la population. Il faut également avoir une certaine expérience de la vie et de la politique. Si on connaît déjà quelques partis politiques et leur façon de gouverner un pays, c'est plus facile alors de choisir. En somme, mon but ici est de vous faire prendre conscience que si pour un choix d'une aussi grande importance, quelques adultes seulement prennent des décisions éclairées, qu'en est-il des jeunes ?

9. Voulons-nous l'instauration d'une carte d'électeur?

RÉPONSE :NON, la mise en place d'une carte d'électeur constituerait une « contrainte importante » à l'exercice du droit de vote. Qu'advierait-il du droit de vote de l'électeur qui a perdu cette carte?une carte d'électeur ne garantirait pas mieux les fraudes que le mécanisme d'identification déjà adopté. La loi impose que tout électeur s'identifie au moyen d'un permis de conduire, d'une carte d'assurance maladie ou d'un passeport, il peut aussi voter accompagner d'un autre électeur possédant l'une des cartes requises et qui atteste de l'identité de l'autre électeur. Donc 4 éléments qui permet l'identification d'un électeur. Pour nous une carte d'électeur signifie lourdeur supplémentaire et coût onéreux pour les contribuables.

10. Voulons-nous un Conseil des citoyennes et des citoyens?

RÉPONSE : OUI, Un conseil des citoyens, serait un organisme constitué de citoyens autres que des élus, choisis par consensus par l'Assemblée nationale en vertu de leur représentativité (âge, sexe, secteurs d'activités). Le but du conseil serait d'assurer - au-delà des partis politiques et, au besoin, à l'encontre des partis politiques - une réflexion permanente sur l'état de la démocratie chez-nous. Le conseil, appuyé par les services du Directeur général des élections, serait disponible à la population pour recevoir toute suggestion ou plainte relativement au fonctionnement du système actuel; il pourrait consulter la population, faire faire des études, informer le public en général. Chaque année, le conseil soumettrait à l'Assemblée nationale un rapport sur la perception qu'ont les Québécois de leur démocratie et des avenues de changements ou de réformes qu'ils voudraient voir.

Coiffer le système démocratique d'un organisme représentatif des citoyens devrait être une chose tout à fait normale. Dans le cas du Québec, le système démocratique a été tellement rapetissé à la seule échelle électorale, puis tellement accaparé exclusivement par les partis politiques, qu'il est urgent d'y insérer activement les citoyens. Les partis politiques se soucient de

victoires électorales et non pas de la qualité de la vie démocratique. Ils se satisfont du système qui les élit. Les députés, sans une sérieuse provocation populaire, ne modifieront pas le système qui justement à fait d'eux des députés. Et pourtant, tout le monde, depuis des décennies, parle de la crise de confiance des citoyens dans les institutions. En somme, il est important que les citoyens se trouvent au centre de toutes et chacune des lois qui gouvernent notre société politique. Mais il est prioritaire qu'ils se trouvent au coeur même de l'ensemble du système comme une espèce de conscience permanente, indépendant et active.

11. Autres suggestions ou commentaires.

A) L'INTERRUPTION DE MANDAT D'UN PREMIER MINISTRE POUR DIVERSE RAISONS, LE PROCHAIN DEVRA ÊTRE RÉÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT.

-Ce dont notre société a besoin, c'est d'une véritable redécouverte du pouvoir démocratique de l'individu non seulement le jour du scrutin, mais durant toute la durée du mandat d'un Parlement. C'est à ce prix que l'on pourra parler d'une démocratie «meilleure». Tous ceux qui s'intéressent à la démocratie et aux politiques gouvernementales au Canada ne peuvent faire autrement que d'être préoccupés par le déclin marqué de la confiance accordée aux institutions publiques, notamment au Parlement, aux partis politiques, aux candidats et aux représentants, comme ne cessent de le démontrer les sondages successifs.

Mes salutations les plus distinguées. Merci et bonne journée.

Exécutif du RCS.

Christian Joncas président

698-2147 c.joncas62@videotron.ca

Claude Charron vice-président

693-6287

Nathalie Tremblay secrétaire

698-2147

Sylvain Truchon très.

549-1306

Jacques Tremblay Directeur de secteur
543-3607

Yannick Tremblay pres. Comité jeunes
592-7707 paget 698-9345

Directeur:

Danielle Tremblay, Julie Rodgers, Jacqueline Boudreault, Richard
Tremblay, Roberto Joncas, Nicole Desgagné,